



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Origine de production des produits dérivés officiels vendus aux JOP 2024

Question écrite n° 17686

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la fabrication des souvenirs officiels de « Paris 2024 ». Avec les JOP, seront mis en vente des millions de produits dérivés et souvenirs en tout genre. La fabrication de ces millions d'objets est réalisée par 75 entreprises sélectionnées par le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (Cojop). Bien que le Cojop affirme que « pour ses produits officiels sous licence, Paris 2024 a fait le choix de privilégier des entreprises françaises aux savoir-faire reconnus », 74 % des produits proposés sont importés de l'étranger. Seulement 16 % sont produits en France. Or ces jeux devaient être plus responsables et plus durables. C'était l'occasion de s'organiser pour relancer des filières en France et faire de cet événement une vitrine du savoir-faire français. Il aurait fallu, pour cela, semble-t-il, ne pas faire du prix le critère essentiel et choisir la qualité à la quantité. Elle interroge, dès lors, le Gouvernement, pour savoir pourquoi le critère prioritaire dans la sélection des entreprises productrices des souvenirs officiels de « Paris 2024 » était le prix et non la localisation de production.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17686

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3578

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)